



Pour plus d'information, visitez notre site : [www.fodgac.fr](http://www.fodgac.fr)

Paris, le 14 décembre 2012,

## Protocole 2013-2015

### GT n°15 (PNT)

Réunion n°2/3 du 14 décembre 2012 à Paris Farman :

#### Rappel des demandes FO :

- **maintien des effectifs à activité équivalente** : l'administration présente une projection de départs en retraite sur 2013-2016 avec une moyenne d'âge à 63 ans, ce qui correspond à nos calculs. **FO demande que ces 5 départs par an soient compensés nombre pour nombre, sous statut 2011.**
- **Revaloriser l'assiette de rémunération** (article 1 de l'arrêté du 06/05/2011) : le protocole 2007-2009 avait prévu une refonte du statut PNT avec une mise en paiement au 01/01/2008, or le retard des travaux a engendré un paiement au 01/01/2011. **Pour FO, il est impératif que les avancées protocolaires soient à l'avantage de la totalité des PNT de l'ENAC et de la DSAC.**
- **Revalorisation de l'ICR** : le faible niveau de cette indemnité la rend peu attractive et n'engage pas les PN à postuler pour des emplois à responsabilité, qui pourtant doivent être pourvus pour répondre aux contraintes réglementaires du FTO. Cette revendication vaut pour l'ENAC et la DSAC (niveau 2).
- **Surveillance des vols solo** : en accord avec l'esprit de la note sur le « Temps de Travail PNT ENAC », **le temps passé en surveillance des solo doit être intégré dans l'amplitude du temps de travail**, de façon à éviter des cumuls de présence non comptabilisée et d'activité vol/simu à la suite. La difficulté d'atteindre les 550H/an sur les centres VFR est aussi à prendre en compte.
- **FO** est aussi favorable à une meilleure reconnaissance de l'activité vol de nuit, et de la fonction OSV par intégration dans l'arrêté de 2011.

**FO demande que soit au plus vite prise en compte la réglementation européenne « AIR CREW » dans l'évolution du statut des PN** : ce travail, indispensable même hors protocole, nécessite l'ouverture d'un GT. L'ENAC, la DSAC et les OS en conviennent et actent ce travail pour janvier. L'évolution à venir des textes DGAC devra quand même être intégrée dans les discussions protocolaires. Un plan de travail sera proposé à la 3<sup>ème</sup> réunion du GT15.

**FO veut que tous les engagements protocolaires soient accompagnés de butées (calendriers, dates d'application) pour éviter que ne se renouvelle l'expérience des travaux sur le décret PNT (5 ans de travail, 3 ans de relèvement de rémunération perdus pour les PNT).** Depuis 1976 les PN ont perdu, à niveau de qualification équivalent, 25% de leur salaire. Ce passif doit être reconnu et corrigé par la DGAC.

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>**

**Contacts FO : JM. COURRIER, L. TOURNIER, JC. MAZIN, P. DEBITUS - SNPACM-FO**

